

CONTACT

JUIN
2019

Vol. 38

No 2

ISSN 0830 0084

RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Je dépose à la Municipalité le rapport sommaire sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Les états financiers de l'année fiscale 2018 ont été présentés en assemblée publique le 22 avril 2019. Sommairement, on y constatait un surplus libre s'élevant à 422 050 \$. Pour l'année financière 2018, nous enregistrons un surplus de 66 436 \$. Les actifs immobilisés atteignaient 9 344 429 \$ au 31 décembre 2018. Le service de la dette représente 9,21 % du budget total. Nous avons une dette de 1 947 610 \$ dont 615 318 \$ sont remboursables par l'ensemble des contribuables. La balance de la dette est payable par les résidents situés sur le réseau d'aqueduc et d'égout.

Au cours de l'année financière 2018, une partie des surplus a été utilisée dont 50 000 \$ pour boucler le budget, 40 000 \$ pour du pavage, 39 000 \$ pour l'achat d'une camionnette, 49 500 \$ pour des travaux au poste de chloration et 10 600 \$ pour la toiture au HLM.

En 2018, nous avons reçu 80 000 \$ en revenus éoliens. Votre conseil municipal souhaite prendre une partie de ces revenus pour faire du développement et une partie pour réduire le taux de taxation.

Je vous informe que le traitement de vos élus, salaires et allocations de dépenses confondus est de 19 534 \$ pour le maire et de 6 512 \$ pour les conseillers. Le maire ou son suppléant reçoit un montant de 139,52 \$ à titre de compensation pour une participation à une séance du Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette.

Voilà la situation financière de notre Municipalité. C'est avec fierté que votre conseil municipal vous présente ce portrait de notre réalité financière au 31 décembre 2018. Je tiens à remercier tous les employés et les membres du conseil pour le beau travail accompli.

Francis St-Pierre, maire
Le 1^{er} juin 2019

Avis de perturbation temporaire de la circulation – 8 juin 2019

La Municipalité de Saint-Anaclet tient à informer ses citoyens que la circulation sur certaines artères sera temporairement perturbée de 6 heures à 13 heures le samedi 8 juin prochain, en raison de la présentation de la 6^e édition du *défi ana-clois Desjardins du club lion de Saint-Anaclet*, organisée de concert avec la Municipalité.

Les artères concernées sont les suivantes :

- Petit rang 3, Route Neigette, Principale Ouest, 3^e rang Ouest et Melchior-Poirier (entrave partielle d'une voie);
- Rue Lavoie, Proulx, Jean, Langlois, Ross, Roy et Chénard (fermeture partielle – circulation locale seulement);
- Rue Principale Est entre la rue de la Gare et rue Allard fermeture entre 9 h et 12 h (détour par rue Allard, Chassé, Bérubé et de la Gare)

Étant donné la circulation moins fluide, la *Municipalité* recommande fortement à ces citoyens de prévoir leurs déplacements en conséquence. À défaut, il est possible de stationner sa voiture en dehors du périmètre de l'événement, afin de pouvoir prendre la route sans problème.

La *Municipalité de Saint-Anaclet* tient à remercier ses citoyens de leur compréhension. Elle les invite également à participer en grand nombre à l'événement.

CONSEIL MUNICIPAL

Maire
Monsieur Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n°1	Monsieur Yve Rouleau
Poste n°2	Monsieur Jean-Denis Bernier
Poste n°3	Monsieur Simon Dubé
Poste n°4	Monsieur Jean-François Chabot
Poste n°5	Monsieur David Leblanc
Poste n°6	Monsieur Francis Rodrigue

Nous joindre:

-Bureau municipal	418 723-2816
-Télécopieur	418 723-0436
-Salle polyvalente	418 724-0900
-Bibliothèque	418 723-1747
-Centre communautaire	418 723-1747
-Service des loisirs	418 725-5389
-Courriel:	municipalite@stanaclet.qc.ca

VIE MUNICIPALE

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 6 mai 2019

Les élus municipaux approuvent le rapport annuel du service incendie pour l'année 2018 concernant le degré d'avancement de la mise en place du schéma de couverture. (Rés. 2019-05-41)

Les élus municipaux appuient la demande faite par Les Fruits Partagés afin d'obtenir une aide financière du Fonds de développement rural de la MRC Rimouski-Neigette. (Rés. 2019-05-42)

Les élus municipaux adoptent la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. (Rés. 2019-05-43)

Les élus municipaux demandent à monsieur Harold Lebel, député du comté de Rimouski, une aide financière de son budget discrétionnaire pour les travaux de pavage prévus en 2019. (Rés. 2019-05-44)

Les élus municipaux adoptent le règlement d'emprunt 482-2019 concernant le prolongement du réseau d'aque-duc sur les rues Principale Ouest et Melchior-Poirier. (Rés. 2019-05-45)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Le Groupe Réjean Claveau Ltée au montant de 44 840, 25\$ pour le nivelage des chemins en gravier. (Rés. 2019-05-46)

Les élus municipaux appuient le projet de loi C-429 pour une absence totale de déchets d'emballage. (Rés. 2019-05-47)

L'écopatrouille de la MRC, votre alliée pour vous démêler!

Cet été, l'écopatrouilleuse sera là pour vous aider à mieux recycler et composter. Avec elle, vous améliorerez encore plus vos bonnes pratiques environnementales.

Vous aurez peut-être l'occasion de la rencontrer...

L'écopatrouilleuse sera présente dans les festivités pour animer des activités de sensibilisation.

Elle visitera plusieurs commerces et institutions pour favoriser l'intégration du recyclage et du compostage dans votre milieu de travail.

Elle fera une tournée pour donner trucs et astuces liés au tri des matières à la maison. À cette occasion, elle fera un sondage superficiel des bacs placés au bord du chemin. Mais ne vous inquiétez pas : les observations se feront uniquement en surface, dans le plus grand des respects.

Merci de lui réserver un accueil chaleureux. Elle saura répondre à vos mille et une questions!

Ensemble, contribuons à réduire la quantité de déchets enfouis, leurs impacts environnementaux et leur coût de gestion.

Rachel Dubé, coordonnatrice en environnement
Catherine Beaulieu, écopatrouilleuse

MRC de Rimouski-Neigette | environnement@mrc-rn.ca
Facebook: Réduction des déchets – Rimouski-Neigette

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Est par la présente donnée, par le soussigné, Alain Lapierre, de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard :

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 9 juillet 2019 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2019-01 pour la propriété située sur le lot 3 201 614 situé au 72, route Melchior-Poirier à Saint-Anaclet-de-Lessard.

Cette dérogation mineure consiste à permettre le lotissement projeté d'un lot partiellement desservi qui sera subdivisé en deux lots à vocation résidentielle. Chaque terrain aurait donc une largeur de 28 mètres mesurés sur la ligne avant et une superficie minimale 1 412 m². Cependant, l'article 4.7 1) du règlement de lotissement numéro 426-2014 édicte que : « Le terrain sur lequel doit être érigé chaque bâtiment principal projeté doit, s'il est partiellement desservi, **avoir une superficie minimale de 1 500 m²** et une largeur minimale de 25 mètres. ».

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce 23 mai 2019.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier.

VIE MUNICIPALE

Un p'tit peu d'urbanisme

L'officier en bâtiment et en environnement est un des principaux intervenants entre le citoyen et l'administration municipale. Il a pour mission de mettre en œuvre les orientations du conseil municipal en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Le mandat de l'officier en bâtiment et en environnement au service de l'urbanisme comprend, notamment :

- L'application du plan d'urbanisme et de la politique environnementale;
- L'application des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, etc.);
- L'application du règlement sur les animaux de compagnie;
- L'application du règlement sur les brûlages;
- L'application du règlement sur les dérogations mineures; d'agir à titre de personne-ressource et de siéger sur divers comités (Comité local de l'eau, Comité consultatif d'urbanisme, rencontre MRC);
- D'effectuer des rapports traitant de l'urbanisme au conseil municipal;
- De rédiger des articles pertinents pour parution dans le journal Le Contact;
- S'assurer de l'application des lois et règlements gouvernementaux (protection du territoire agricole, protection du captage des eaux souterraines et le traitement des eaux usées, code national du bâtiment, etc.);
- De contrôler et de surveiller (inspecter) les projets de construction ou de modification des bâtiments afin d'assurer le respect des normes en vigueur;
- De signifier par lettre ou mise en demeure recommandée à toute personne d'interrompre immédiatement le déroulement des travaux de construction d'un immeuble ou l'utilisation d'un immeuble exécutés en contravention aux règlements en vigueur qui doivent être appliqués par la Municipalité;
- De recevoir les demandes de permis et de certificats et les émettre le cas échéant, lorsque les projets sont conformes aux dispositions des règlements en vigueur dans la Municipalité;
- L'émission de constats d'infraction;
- Le suivi des requêtes des citoyens (nuisances, salubrité, troubles de voisinage, informations sur divers sujets de zonage et de construction de bâtiments, etc.);
- La protection et la mise en valeur des milieux naturels (zones inondables, zones d'érosion, milieux humides, bande de protection riveraine, habitats protégés, etc.);
- La communication et la sensibilisation des citoyens pour favoriser la protection de l'environnement (le compostage, le recyclage, l'herbicyclage, l'utilisation de l'eau potable, etc.).

Vous constaterez ainsi que le travail d'un officier en bâtiment et en environnement est un domaine très vaste et très divertissant, puisqu'on ne sait jamais ce que nous réserve notre journée. Plusieurs projets nous sont soumis et nous devons vérifier s'ils répondent aux normes en vigueur. **C'est pourquoi le règlement prévoit aussi que le fonctionnaire désigné peut dans les 30 jours de la date de présentation de la demande approuver ou refuser la demande de permis de construction.** De plus, nous tenons à vous aviser qu'il nous fait toujours plaisir de répondre à vos questions et de vous aider dans vos différents projets. Soyez assuré que ce n'est pas toujours de gaieté de cœur que nous devons refuser certaines de vos demandes de permis. Nous devons le faire dans l'intérêt et le respect des règlements, c'est tout!

Sur ce, nous vous souhaitons un bel été !
L'inspectrice en urbanisme, Marie-Hélène Michaud.

CONGÉS FÉRIÉS

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le centre communautaire seront fermés les lundis 24 juin et 1 juillet en raison de la St-Jean-Baptiste et de la fête du Canada.

BUREAU FERMÉ

Le bureau municipal et le centre communautaire seront fermés le vendredi 14 juin 2019 en raison du lac-à-l'épaule des employés.

RAMONAGE

Nous désirons aviser les citoyens que le ramonage des cheminées a toujours lieu à Saint-Anaclet et qu'il commencera la première semaine du mois de juin.

COMPTES DE TAXES

Veuillez noter que la deuxième échéance pour acquitter votre compte de taxes est fixée au jeudi 6 juin.

Au comptoir du bureau municipal

Nos heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
Les paiements doivent être faits en argent ou en chèque.

Accès D, Tel-Nat

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

À la caisse, au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

LOISIRS ET CULTURE

COURS DE PEINTURE

Cours de peinture avec Deny Cloutier
Lundi le 17 juin 2019 à 18 h 30 au centre communautaire Régis-St-Laurent.
45\$ toile et peinture fournies. Inscription obligatoire.
Bienvenue à tous(tes).

Réjeanne Fournier au 418-724-7471, 418 732-9899

APPEL AUX ORGANISMES

Pour tous les organismes qui n'ont pas encore donné leurs dates de réservation pour leurs activités et qui désirent les publier dans le répertoire du Service des loisirs et de la culture, vous avez jusqu'au **15 juillet** pour le faire.



INSCRIPTION CAMP DE JOUR

Veuillez prendre note que les inscriptions pour le camp de jour se tiendront les 3 et 4 juin de 16 h 30 à 18 h 30 au centre communautaire situé au 3, rue Principale Ouest. La coordonnatrice se rendra à l'école des Sources la semaine précédant l'inscription pour distribuer des dépliants explicatifs à vos enfants concernant la durée, les horaires, les coûts et le service de garde. Pour plus d'informations, vous pouvez rejoindre Carl au 418 725-5389 ou Carole-Anne au 418 318-3635. N.B.: Pour les inscriptions tardives, des frais supplémentaires de 25\$ seront demandés pour chaque enfant.



ST-JEAN-BAPTISTE

Réservez votre 24 juin et invitez parents et amis à venir célébrer avec vous la fête Nationale dans votre municipalité. La fête se tiendra au terrain de balle. Activités pour tous les âges. Surveillez le site Facebook de la Municipalité pour les prochains détails. Notez que les bénévoles de la Fondation Les Tracteurs Roses feront le service du souper et du bar.

17h : Ouverture du site (maquillage pour enfants avec Marie-Ève Rousseau, jeux gonflables par ASA Évènements et tournoi de poches au profit du Club Léo)

18h : Souper hot-dog GRATUIT

20h : Chansonnier (Mathieu Lavoie)

21h : Feu de joie

22h : Feu d'artifices

Service de bar et de rafraîchissements sur place. Friandises glacées vendues par le Club Léo. Apportez vos chaises de camping pour le feu de joie.

En cas de pluie ou de forts vents, les festivités se dérouleront au centre communautaire selon le même horaire.

BIBLIOTHÈQUE

Chers usagers,

Les nouveautés estivales sont maintenant arrivées, vous pourrez consulter la liste des ouvrages sur notre page Facebook ou directement dans nos locaux pour planifier vos lectures d'été. N'hésitez pas à nous donner vos impressions sur vos dernières lectures, et au besoin de nous écrire ou nous contacter pour nous suggérer l'achat de nouveaux bouquins.

Les boîtes à livres sont maintenant prêtes et accessibles à tous dans les rues Lavoie-Proulx et dans la rue Bérubé. C'est le moment idéal de choisir un volume ou de partager une lecture qui vous a plu et qui ne vous est plus utile. Veuillez noter qu'à partir du 24 juin 2019, et ce, pour toute la saison estivale, la bibliothèque modifie son horaire. Elle sera ouverte les mercredis de 19 h à 20 h 30 et les jeudis de 13 h à 15 h.

Ne soyez pas surpris si les enfants du camp de jour viennent fréquemment nous rendre visite le jeudi pendant l'été; pour l'occasion il se peut que le silence se fasse un peu plus rare !

Anne Boucher B.
Responsable de la bibliothèque

ORGANISMES

CORPORATION DU PATRIMOINE DE ST-ANACLET

La Corporation du Patrimoine de St-Anaclet est à la recherche d'information se rapportant à La Villa de L'Essor de St-Anaclet afin de relater l'histoire entourant cette institution et le rôle qu'elle a joué dans notre municipalité. Une célébration commémorative aura lieu lors de l'été 2019. Nous vous serions très reconnaissants si vous aviez des photos, publications ou informations personnelles à nous transmettre. Il nous fera un plaisir de colliger toutes les informations et de mettre de l'avant, l'histoire de La Villa de l'Essor.

Vous pouvez nous faire parvenir le tout à l'adresse courriel suivant patrimoine-anaclet@hotmail.com ou communiquer avec Diane Ouellet au 418-732-7460 pour plus d'information.

CA de la Corporation du Patrimoine

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET

Au 30 juin prochain, le Club Lions de Saint-Anaclet en sera déjà à sa 37^e année d'existence et au cours de la dernière année, les membres du Club ont effectué plus de 2 700 heures de bénévolat. Nos activités de financement ont rapporté 12 664 \$ permettant la retombée d'un montant de 11 140 \$ sous forme de dons au sein de notre communauté. Nous avons également poursuivi notre participation annuelle à la grande collecte Moisson Rimouski-Neigette avec les autres clubs de notre zone.

Nous sommes fiers de vous préciser que depuis la fondation du Club Lions de Saint-Anaclet, soit en 1982, des dons pour plus de 300 000 \$ ont été versés dans notre municipalité. Lors du dernier congrès tenu à Rimouski les 17, 18 et 19 mai derniers, le Club Lions de Saint-Anaclet a remporté la 1^{re} place sur 36 clubs au niveau de l'efficacité de club. Cette distinction correspond à l'implication du club dans sa communauté, la qualité des rapports et le résultat des différents concours au niveau des clubs. Notre club a également terminé 1^{er} pour le concours « Services Lions en faveur des enfants », 3^e pour la qualité de notre bottin et un membre s'est distingué sur 50 participants pour le concours de photos. Notre zone, incluant les clubs Lions de Bic, Rimouski, Sainte-Blandine et Saint-Anaclet, s'est classée 1^{re} pour l'ensemble de son travail, démontrant ainsi la qualité du bénévolat au sein de nos communautés respectives.

Un sincère « MERCI » à notre population pour votre appui depuis toutes ces années et le Club demeure fidèle à son rôle de « SERVIR » pour améliorer la qualité de vie des gens.

Gaétan Pelletier, secrétaire



ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.

Algues bleu-vert: questions-réponses

Vous avez des préoccupations en rapport avec la prolifération excessive des algues bleu-vert au lac à l'Anguille ?

Vous désirez connaître les bonnes pratiques à adopter, notamment pour aménager et entretenir votre propriété, près du lac à l'Anguille ?

En vous rendant sur les liens suivants, vous aurez réponses à presque toutes vos questions :

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/guide-identif.pdf

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/questions.htm>

Visitez aussi notre site WEB www.apelast-anaclet.org

Concert « Le Retour »

La Fabrique de Saint-Anaclet vous invite à un concert-bénéfice pour la Fabrique, le samedi 8 juin à 20 heures à l'église de Saint-Anaclet.

Mme Danielle Thériault vous propose un concert d'une vingtaine de pièces de style populaire. « Le Retour » signifie pour Mme Thériault un retour à la chanson après une pause assez longue due à un malheureux accident.

Elle sera accompagnée au piano par notre organiste titulaire, M. Simon Deschênes, qui sera en mesure de vous montrer tout son talent de musicien sur un autre instrument que l'orgue.

Le prix des billets est de 20 \$ pour les adultes, 10 \$ pour les étudiants et le concert est gratuit pour les moins de 6 ans. Les billets sont en vente au bureau de la Fabrique, après chaque célébration et auprès des marguillières et marguilliers. Des billets seront en vente à l'entrée du concert.

Maurice Lepage, pour l'Assemblée de Fabrique

CERCLE DE FERMÎÈRES

La réunion du cercle des Fermières de St-Anaclet se tiendra le 5 juin à la salle Réal-Lamontagne à 19 h 30. Nous comptons sur votre présence à toutes car il y aura plusieurs items au programme et l'assemblée générale suivra à 20h30. Élections pour combler les 3 postes qui deviennent vacants.

Augustine Lavoie
418-723-1519

VIE COMMUNAUTAIRE

ANACLOISES, ANACLOIS VOTRE DÉFI ARRIVE À GRANDS PAS!



8 JUIN 2019

**RESERVEZ VOTRE COURSE EN
LIGNE JUSQU'AU 6 JUIN**

OU EN PERSONNE LE 7 JUIN*

*(Centre communautaire de 17h à 20h)

Wow Wow

Miralis offre le 1km
GRATUITEMENT pour toutes
et tous! Réservez rapidement
votre place! Que 70 places
encore disponibles!

Attention Attention

Les inscriptions le matin de
l'événement seront au **double**
du prix. Profitez donc de
toutes les options offertes
pour réserver votre place!



Une activité du Club Lions de St-anaclet

Partenaires du Défi anaclois 2019



MIRALIS



Un événement du Club Lion de St-Anaclet

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du conseil municipal. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest.

Voici les dates des prochaines séances ordinaires:

Le 3 juin

Le 2 juillet

Le 5 août

RAPAYES



Spectacle du groupe Les Rapayes à la Forge Saint-Laurent

La programmation 2019 de la forge n'est toujours pas connue du grand public que nous sommes très heureux de vous annoncer en primeur la venue du groupe « **Les Rapayes** » à la Forge St-Laurent, **le 6 juillet prochain!**

En réponse aux succès des spectacles de l'an dernier, la Corporation du Patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard revient en force, dès le début de la saison, avec ses veillées de **musiques traditionnelles**.

Venez danser ou taper du pied dans un lieu chaleureux d'époque, et ce, entre bonnes compagnies! Le groupe Les Rapayes est reconnu pour ses ambiances festives, qui useront sans aucun doute vos semelles!

Vous pourrez entendre les musiciens Christian Rompré à la guitare et à la voix, Charles Isabelle aux percussions et voix, Maxime Levasseur au banjo, clarinette et voix, Jasmin Cardinal à la contrebasse et Sylvain Lemieux à l'accordéon.

De plus, un encan-bénéfice aura lieu. Vous pourrez faire des offres sur des pièces de métal façonnées par notre forgeron. Nous vous invitons à réserver votre place dès maintenant, car l'espace est restreint et nous trouvons dommage de refuser des personnes à la porte. L'admission est au coût de **15 \$**.

C'est un rendez-vous dès **20h**. Réservez dès maintenant au **418 750-0985** ou via le site **FACEBOOK de la Forge Saint-Laurent de Saint-Anaclet**.

La Corporation du Patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard

La date de tombée pour le prochain Contact est le **20 juin 2019**.

Vous pouvez nous faire parvenir vos articles par courriel: municipalite@stanaclet.qc.ca

Rédaction et mise en page: Véronique Brousseau
Impression: Tendance Impression

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h et de 13h à 16h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet sous l'onglet « Vie municipale ».